



[Accueil](#) > Décret gouvernemental N° 376 du 22 avril 2019

Décret gouvernemental N° 376 du 22 avril 2019

Ecrit par Admin

Date : mardi, 30 avril 2019

Décret gouvernemental N° 376 du 22 avril 2019 portant création d'un comité national et des comités régionaux pour assurer le suivi de l'évolution des prix, la régularité de l'offre, la lutte contre la contrebande, la monopolisation, le commerce parallèle, la construction anarchique et la sécurité sanitaire des aliments.

Est crée au niveau de la présidence du gouvernement un comité national pour le suivi de l'évolution des prix, la régularité de l'offre et la lutte contre la contrebande, la monopolisation, le commerce parallèle, la construction anarchique et la sécurité sanitaire des aliments.

Des comités régionaux sont aussi créés au niveau des gouvernorats.

La composition, les rôles et les modalités de fonctionnement du comité national et des comités régionaux sont détaillés dans ce décret gouvernemental.

 [Télécharger](#)